

Limite communale

Zonage du PLU

Protection paysagère L.151-23 du CU

Protection des abords du cours d'eau L.151-23 du CU

Protection des cours d'eau L.151-23 du CU

OAP L.151-6 du CU

Espace boisé classé 113-1 du CU

Mares à préserver L.151-23 du CU

Mairie de Bannost-Villegagnon

2 Rue de la Gare,

77970 Bannost-Villegagnon

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BANNOST-VILLEGAGNON

5.2 PLAN DE ZONAGE BANNOST

AU 1/1 000

Dossier d'enquête publique

40, rue Moreau Duchesne - BP 12
77910 Varreddes
urbanisme@cabinet-greuzat.com
http://www.cabinet-greuzat.com

Vu pour être annexé à la
délibération d'arrêt de projet du
Conseil municipal en date du :
12 / 12 /2024

Le Maire

Echelle : 1/1 000

0

30

60

m

2022.0328/PLU.mxd

Cabinet
GREUZAT